

TRAME D'APPEL À PROJETS



Secteur
Équité



Date : Décembre 2020
4^e Appel à projets (AP4)

Fonds Malgache de Formation Professionnelle
tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa

 www.fmfp.mg



Développons ensemble le capital humain à Madagascar  !

Table des matières

1. Section 1. Introduction.....	4
2. Section 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) 5	5
3. Section 3. Pièces constitutives du dossier de projet	5
4. Section 4. Contexte de l'appel à projets	6
5. Section 5. Objet de l'appel à projets	8
5.1. Objectifs de l'appel à projets.....	8
5.2. Résultats attendus.....	9
6. Section 6. Type de structures éligibles.....	10
7. Section 7. Les orientations prioritaires (domaines d'intérêt stratégique)	10
7.1 Les filières et métiers ciblés dans l'appel à projets.....	10
7.2 En termes de qualifications et de compétences ciblés	11
7.3 En termes de bénéficiaires	12
7.4 En termes de dispositifs de formation.....	12
7.5 Sur les sensibilités liées au secteur à considérer	13
8. Section 8. Description de la réponse attendue	14
8.1 La description globale	14
8.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet.....	14
8.2. Contexte socioéconomique.....	14
8.3. Objectifs et contenu de la formation	15
8.4. Types et Modalités de la formation	15
8.5. Modalités de suivi-évaluation de la formation	15
8.6. Indicateurs de résultats.....	16
8.7. Le budget du projet	16
9. Section 9. Conditions relatives au projet.....	16
9.1. Conditions financières	16
9.2. Conditions générales	17
10. Section 10. Procédure de l'appel à projets	17
10.1. Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception	17
10.2. Sélection du porteur de projet	17
10.3. Les critères de sélection	18
10.4. La sélection	18
10.5. Réponse à la soumission	18
10.6. Contractualisation	19
11. ANNEXE	20

Annexe 1 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	21
Annexe 2. Formulaire de demande de financement (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	22
Annexe 3.a. Cahier des charges des formations en présentiel (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	24
Annexe 3.b. Cahier des charges des formations à distance (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	31
Annexe 4. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	35
Annexe 6. La grille d'analyse de l'éligibilité et de l'évaluation des projets	40

1. Section 1. Introduction

FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Association de droit malagasy

Enceinte MATERAUTO, Ankorondrano Antananarivo, Madagascar

N/Réf : FMFP/631/12/DG/DFI231220

Objet : **Appel ouvert pour les promoteurs de projet type équité**

Date de lancement : 21 décembre 2020

Date limite de présentation des projets : 7 février 2021

Publication des résultats de l'appel : mai 2021

Le Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) contribue à la promotion de la formation des acteurs du secteur informel de production dans le cadre de ses appels à projets dénommés « équité », le secteur informel représentant plus de 80% de la population active en milieu urbain, plus de 90% de celle en milieu rural. Le FMFP poursuit ses actions de financement des projets de formation professionnelle de type équité en réponse aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire liée à la covid-19. Avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne (UE)¹, le FMFP lance le quatrième et dernier appel à projets pour **le secteur équité** de l'année 2020. Le but des projets « équité » est d'inciter les acteurs de l'économie informelle à accroître progressivement leurs compétences afin de pouvoir gagner décemment leur vie et permettre au pays de sortir progressivement d'une situation de pauvreté massive des jeunes et adultes pour s'orienter vers un développement durable et de plus en plus inclusif. Ces projets permettront à terme l'élévation du niveau de qualification des acteurs du secteur informel et l'amélioration de la productivité des microentreprises et des unités de production artisanales.

Une enveloppe de 752 340 000 MGA abondé exclusivement par l'AFD et l'UE, servira à financer les projets sélectionnés.

L'appel de type « équité » cible les acteurs de l'économie informelle, c'est-à-dire les travailleurs à leur propre compte, les micro- et petits entrepreneurs et leurs employés, les maîtres d'apprentissage de l'apprentissage non structuré ainsi que les apprentis dont ils ont la charge.

Tout promoteur intéressé devra répondre aux priorités édictées dans l'appel à projets et aux critères exigés dans la section 7. Il devra soumettre un dossier constitué par les différents documents détaillés dans la section 2 et qui se trouvent en annexe.

Les projets doivent être adressées : à Monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le **7 février 2021**.

Les dossiers électroniques (sous format pdf) peuvent être envoyés par e-mail à : ap@fmfp.mg avec mention dans l'objet « soumission définitive » et les dossiers physiques accompagnés de la version électronique (CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (8 heures à 17 heures) : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Enceinte Materauto, Route des Hydrocarbures, Antananarivo 101. Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Pour tout besoin d'accompagnement ou d'information, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg, Tél. +261 22 538 86/ +261 34 41 592 77/ +261 34 41 590 28/+261 34 41 593 39.

¹ Pour l'équité dans les secteurs TIC, THA et THR

2. Section 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- Favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – Formation professionnelle continue ;
- FPE – Formation Pré-Emploi ;
- Equité – Formation de type équité.

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- Sur des projets individuels d'entreprises ;
- Sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels
- Sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- De sa propre initiative sur la base de besoins communs à toutes les entreprises, identifiés dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP). Dans ce dernier cas, le FMFP lance des appels à propositions à l'endroit des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets de type équité Des projets portés par des organisations professionnelles d'artisans ou agricoles, associations territoriales et autres organismes engagés dans le renforcement des capacités des micro-, petites et très petites entreprises et des maîtres d'apprentissage œuvrant pour la professionnalisation des jeunes en situation d'emploi précaire ou d'apprentissage non structuré. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire de l'équité qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre à travers des appels à projets.

3. Section 3. Pièces constitutives du dossier de projet

Pièces administratives et financières relatives au projet		Pièces d'évaluation (obligatoire)- Oui/Non
1	Lettre de demande officielle de financement datée et signée (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
2	Formulaire de demande de financement (canevas disponible sur fichier excel)	Oui

3	Budget prévisionnel du projet (canevas disponible sur fichier Excel)- même fichier que le formulaire de demande	Oui
4	Cahier des charges du programme de formation (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
5	Déclaration d'intégrité signée par le promoteur (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
6	Plaquette de présentation du promoteur avec une description des interventions similaires et expériences probantes dans le domaine et la zone d'intervention proposée	Oui
7	Liste nominative des bénéficiaires ciblés comportant le sexe , l'âge et l'adresse	Oui
8	Présentation du prestataire avec les CV des formateurs	Oui
9	Attestations de partenariat et/ou lettres d'intention des cofinancements du projet (si existant)	Non
10	Copie des documents officiels d'existence (Récépissé, Agrément et/ou NIF&STAT) originaux du porteur	Oui
11	Copie du Statut avec les adresses et coordonnées	Oui
12	Relevé d'identité bancaire (RIB) du porteur	Oui
13	Autres documents de développement du territoire en lien avec la formation ciblée (Stratégie/politique sectorielle, PRD, PCD...)	Non
14	Copie CIN du représentant du porteur de projet	Oui

4. Section 4. Contexte de l'appel à projets

Le Secteur Equité (non cotisant) consacré à l'économie informelle fait partie des 07 secteurs financés par le FMFP à travers les différents appuis octroyés par les partenaires techniques et financiers.

En étant le premier pourvoyeur d'emplois à Madagascar, les unités de production du secteur informel doivent faire l'objet de stratégies politiques visant l'intégration progressive de leur production, leur main d'œuvre et leur capital dans le système formel.²

La précarité des conditions de travail dans le secteur informel est préoccupante et suscite des réflexions sur les mesures à prendre concernant l'accompagnement des acteurs. En effet, peu de travailleurs du secteur informel bénéficient d'avantages ou de prestations classiques dans le cadre d'une relation de travail réglementée. Seulement 1 % des actifs des unités de production informelles (UPI) de Madagascar bénéficient de la couverture sociale officielle à travers la CNaPS (conséquence du non-enregistrement des UPI). De même, 2 % des actifs des UPI informelles bénéficient de primes de fin d'année, seulement 1 % de congés payés et 1,8 % touchent une participation aux bénéfices.

Avec la crise sanitaire qui sévit actuellement dans le monde, les conséquences économiques sont importantes, et particulièrement à Madagascar. La crise économique malgache est due à la rupture substantielle des liens commerciaux avec les pays durement affectés d'Asie et

² Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel – INSTAT 2012

d'Europe. Sur le plan national, l'application des mesures restrictives a bouleversé le quotidien des ménages des régions tant au niveau social qu'au niveau économique. De fait, la particularité de cette crise est la double pression mise à la fois sur l'offre et la demande nationale. Au total, 10,1% des ménages accusent une perte d'emploi formel depuis la période de confinement. Cela représente une perte totale de 7,7% sur l'ensemble des emplois. Quatre branches d'activités économiques sont principalement touchées par ce fléau. Il s'agit des emplois dans la Restauration et de l'Hébergement (61%), le Transport (38%) dans la Transformation et la Fabrication (13,8%) et puis dans le Commerce (12,8%). Notons que les emplois de l'Administration publique et ceux de l'Éducation n'échappent pas non plus aux impacts de la pandémie. En outre, le tourisme ainsi que les services personnels aux ménages, deux branches à cheval entre ces activités économiques, sont toutes deux frappées de plein fouet par cette pandémie³.

Appuyant les orientations des membres du Comité Sectoriel Paritaire (CSP) équité, le Ministère en charge de la Formation Professionnelle a formulé une requête s'adressant au FMFP sur la nécessité de mieux cibler les actifs économiques qui relèvent de l'informel et se trouvent essentiellement en zone rurale. Ces derniers ont également été fortement impactés par la crise via des pertes d'emplois, le phénomène de rurbanisation, la difficulté d'écoulement des produits agricoles sur les marchés urbains et la dépendance actuelle du monde rural vis à vis des consommateurs des villes et industries qui ont cessé de s'approvisionner en intrants ruraux⁴. De nouveaux défis s'imposent pour les faire monter en compétence et diversifier les voies de production pour susciter de nouveaux marchés nationaux ou locaux. Les établissements/prestataires de formation professionnelle situés dans les territoires ruraux devront être particulièrement impliqués afin de dynamiser la dimension partenariale des projets et de ce fait diminuer les coûts inhérents aux formations et toucher le maximum de producteurs via la mobilisation de ressources pédagogiques locales.

Cet appel à projets focalisera donc son attention sur le renforcement de capacité des acteurs économiques locaux relevant de l'informel afin d'initier des projets de formation mobilisant les ressources et intrants locaux et territoriaux en vue de répondre aux besoins sur les filières et métiers porteurs au niveau local.

La deuxième priorité de l'appel à projets est la formation des micro-entrepreneurs. Ils sont des producteurs de compétences dans la mesure où beaucoup d'entre eux, notamment les maîtres artisans, professionnalisent de nombreux jeunes au seuil de leur entrée dans le monde du travail par la voie de l'apprentissage traditionnel. Il s'agit donc, avant toute chose, de reconnaître le rôle essentiel qu'ils jouent en tant que formateurs d'apprentis et employés et de tout faire pour élever leur niveau de compétence et de qualification. Cela signifie d'une part, les aider à mieux structurer pédagogiquement le processus d'apprentissage traditionnel qu'ils mettent en œuvre et d'autre part, les soutenir à faire évoluer cet apprentissage vers un apprentissage de type rénové et mieux structuré. Enfin, il est impératif de les former à la gestion, à l'encadrement, l'innovation et à l'entrepreneuriat afin qu'ils augmentent leurs capacités à consolider et pérenniser leur activité⁵. A ce titre, le FMFP a financé au début de l'année un projet de formation des formateurs des maîtres d'apprentissage et de construction du curriculum de formation y relatif, dans le but de structurer le système d'apprentissage dans tout le pays. L'ambition du FMFP est de procéder à la formation des maîtres d'apprentissage à l'échelle locale et dans le même temps de suivre l'encadrement des jeunes sur la base des référentiels déjà disponibles.

Enfin, le dernier enjeu concerne le transfert de technologie pour appuyer le développement territorial dans le but de rendre accessible à la population toutes les technologies qui permettraient une meilleure productivité et d'améliorer les conditions sociales. Il est aussi important d'encourager, à travers les formations, l'adoption de nouvelles technologies permettant à différents secteurs, et notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'artisanat d'optimiser l'exploitation de leur potentiel économique.

³ INSTAT Madagascar, Enquête sur l'Impact du Covid-19 sur les conditions de vie des ménages | EHTM 1ère vague

⁴ Réunion de travail avec le Ministre en date du 12 octobre 2020

⁵ Source : Etude sur le développement des compétences dans l'économie informelle, Richard Walther, février 2013

Le FMFP, avec l'appui de l'AFD et de l'Union européenne, lance le quatrième appel à projets pour l'année 2020 sur les projets de type équité afin de financer des formations visant les objectifs sectoriels de qualification décrits plus bas :

- La qualification des micro-entrepreneurs informels afin qu'ils puissent effectivement participer à la dynamique économique locale, pousser à une meilleure gestion de leur entreprise et améliorer leur résilience face aux crises ;
- La qualification des travailleurs des très petites entreprises informelles afin qu'ils puissent s'adapter aux exigences de leurs employeurs et du marché ;
- L'élévation du niveau de qualification et de compétences des maîtres d'apprentissage et des apprentis sur la base des référentiels disponibles.

5. Section 5. Objet de l'appel à projets

5.1. Objectifs de l'appel à projets

i. Du point de vue global

Les objectifs au niveau sectoriel de l'appel à projets sont de :

- Renforcer la résilience des petits et micro-entrepreneurs face à la crise et assurer leur inclusion dans le marché local et national (territorial) ;
- Favoriser le maintien et la consolidation des emplois, la création d'emplois, d'auto-emploi impactant les jeunes et les femmes au niveau des filières et métiers porteurs localement ;
- Accompagner les jeunes et les femmes en perte d'emploi à travers un processus de réinsertion professionnelle axé sur les besoins du marché du travail ;
- Financer une offre de formation professionnelle adaptée aux contextes locaux et territoriaux ;
- Diffuser le système d'apprentissage structuré au niveau local ;
- Favoriser la création d'associations professionnelles par secteur d'activité et métier afin de permettre aux travailleurs individuels en forte situation de précarité d'avoir accès à des parcours de formation et de professionnalisation répondant à leurs besoins de qualification ;
- Développer la culture de la formation professionnelle auprès des TPE – PME informelles ;
- Assurer le transfert de technologie (ou la recherche) pour valoriser les intrants locaux et améliorer la qualité et quantité de la production (surtout en milieu rural).

ii. Du point de vue spécifique

- Au profit des exploitants individuels, travailleurs indépendants, micro/très petits, petits entrepreneurs et leurs employés :
 - Développer les compétences et qualifications des micro-entrepreneurs afin qu'ils puissent sortir progressivement d'une situation économique de survie touchant la majorité d'entre eux, participer effectivement à la dynamique économique locale à travers une production de qualité répondant aux exigences du marché local, et améliorer leur résilience face aux crises ;
 - Renforcer les capacités de gestion et d'innovation des micro-et petits entrepreneurs et renforcer les qualifications professionnelles de leurs employés afin d'assurer le développement et la pérennisation de l'entreprise, d'en accroître la qualité de production et de service et de faire évoluer progressivement la situation des employés vers le statut de salarié ;

- Promouvoir la création ou le transfert de technologie de production accessible aux petits producteurs et micro entrepreneurs, surtout au niveau rural ;
- Permettre aux employeurs/maîtres d'apprentissage de renforcer leurs compétences de formateurs et ainsi de devenir de véritables acteurs de la professionnalisation de leurs apprentis ;
- Faire entrer les entreprises familiales ainsi que les coopératives informelles dans une dynamique progressive de structuration et de professionnalisation de leurs activités ;
- Qualifier les personnes mises en chômage technique suite à la crise sanitaire et les jeunes en reconversion professionnelle dans le secteur informel sur des compétences requises par le marché du travail ;
- Faire adopter aux acteurs de l'informel le protocole sanitaire afin d'intégrer ce paramètre dans l'exercice de leurs métiers ;
- Contribuer au développement des compétences des jeunes en apprentissage non structuré afin d'assurer leur insertion professionnelle réussie ;
- Promouvoir le partenariat formel-informels
- Répondre aux orientations stratégiques sectorielles (section 7).

5.2. Résultats attendus

A l'issue de la mise en œuvre des projets, environ 2000 personnes seront formées comprenant :

- Au moins 1500 exploitants individuels, micro/très petits et petits entrepreneurs du secteur informel qui seront renforcés dans le développement de leurs activités ;
- Environ 500 employés des micros et petites entreprises (MPE) du secteur informel qui vont bénéficier à la fois de formations transversales et techniques ;
- Environ 50 maîtres d'apprentissage seront formés et prêts à encadrer des jeunes apprentis ;
- Au moins 100 apprentis seront accueillis par des maîtres d'apprentissage et suivront un processus d'apprentissage structuré ;
- Au moins 50% sont des femmes ;
- Au moins 20% des femmes formées accèdent à des fonctions d'encadrement dans les secteurs THR, THA et TIC
- Au moins 50% ont moins de 35 ans.

Au niveau du secteur,

- Des métiers porteurs au niveau local et des territoires ciblés sont promus, essentiellement dans les zones rurales et périurbaines ;
- Les filières et métiers ciblés donnent accès à des marchés locaux, régionaux ou nationaux ;
- Des technologies accessibles sont créées et transférées à travers ces projets et apportant une valeur ajoutée à la production ;
- Des compétences spécifiques liées à la qualité, aux normes et les règles de sécurité ou d'hygiène sont développées
- Des partenariats entre les structures formelles et informelles sont renforcés à travers la montée en compétences des acteurs ;

6. Section 6. Type de structures éligibles

Les différents promoteurs possibles de ce type de projet sont :

- Les Organisations, groupement, plateformes professionnelles légalement constituées (Exemple : Coopérative, GIE, Chambre consulaire ...) à but non lucratif, Associations territoriales, structures et organismes à but non lucratif, en appui au renforcement des capacités des micro-, petites et très petites entreprises, des maîtres d'apprentissage et la professionnalisation des jeunes en situation d'apprentissage non structuré et/ou en emploi précaire.
- **Les structures qui font de la formation leur activité principale ne sont pas éligibles.**

Les responsabilités de gestion du projet et de conduite de la formation doivent être réparties de manière distincte dans la requête de financement.

Le porteur devra en outre respecter les critères suivants :

- Etre ancré dans le territoire d'intervention du projet en démontrant sa présence permanente (enregistré et œuvrant dans la localité) ou justifiant des interventions probantes dans les zones ciblées ;
- Etre représentatif des cibles proposées en prouvant sa capacité à les fédérer (association ou groupement professionnel), s'exprimer en leur nom à partir des différentes actions (consultation, étude) ou justifier d'une expérience similaire dans une autre localité avec des bénéficiaires semblables ;
- Identifier au préalable les bénéficiaires pour/avec lesquels les besoins de formation ont été identifiés et en produire la liste .

7. Section 7. Les orientations prioritaires (domaines d'intérêt stratégique)

•

7.1 Les filières et métiers ciblés dans l'appel à projets

Les cibles de l'équité agissent dans le cadre des secteurs de production économique, en sont donc systématiquement exclu le secteur social, culturel, éducatif et les activités caritatives, autant que les consultants indépendants.

Pour cet appel, les filières et métiers ci-après seront priorisés :

- L'Agriculture (vivrière comme le système intensif du riz, du maïs et de la culture maraichère, de rente avec les épices et la vanille), le petit élevage dans les domaines de l'apiculture améliorée, l'aviculture améliorée, l'élevage d'ovins et caprins, la pisciculture sous toutes ses formes, la sériciculture et la Pêche (pêcheurs artisanaux villageois). Seront particulièrement encouragées les filières de relance, de diversification et de renouvellement d'espèces ou de génération dans la culture de fruits et légumes en déperissement dans certaines régions ;
- La Transformation agroalimentaire (transformation de fruits et légumes, transformation de grains secs, transformation de produits halieutiques), l'huile essentielle ;
- Petits métiers urbains et périurbains comme les petits services aux ménages, la mécanique en général, réparation d'appareils électro-ménagers, ou informatique (réparation d'appareil domestique et bureautique, fille de ménage, services informatiques d'entretien, microédition, gestion de cyber café, mécanique d'entretien ou de réparation)
- L'Artisanat (textile habillement ou coupe et couture, broderie, accessoires, bois, tailleur de pierre, vannerie, travail des métaux)
- La construction et les gros travaux (carreleur, artisans carrier, cantonnier, maçon, poseur de pavé, tailleur de pierre, installateur sanitaire, ouvrier électricien de bâtiment, soudeur tuyauteur, plombier, peintre) ;

- La Santé, l'hygiène et le bien-être (fabrication de produits d'hygiène, plante médicinale, huile essentielle, parfumerie)
- Le Tourisme (restauration rapide, accueil villageois, gargotière, guidage local, skipper marin, Beach boy).
- Le transport intermédiaire et opérant dans l'informel (composé essentiellement des petits transporteurs comme le *bajaj*, le *pousse* ou le *cyclo-pousse* et le transport en commun)
- L'énergie renouvelable alternative (solaire, éolienne, biogaz, charbon vert...)
- De manière transversale, la promotion des filières/métiers porteurs au niveau local (validé par des plans stratégiques de développement du territoire au niveau communal et régional).

Seront éligibles dans le cadre de ces filières et métiers sus cités des activités centrées sur la production de biens et services, produits généralement de manière artisanale, commercialisés sur des marchés locaux et vendus aux particuliers ou aux entreprises de transformation.

Les projets de formation doivent proposer le renforcement et/ou le prolongement d'une chaîne de valeur dans une des filières touchées, ou professionnaliser les acteurs sur un des maillons de production qui concourent dans l'ensemble à dynamiser la filière au niveau du secteur.

Sont également encouragées les pratiques suivantes :

- La possibilité pour les bénéficiaires du projet de collaborer avec le secteur formel (ex : être fournisseur d'une entreprise de transformation) dans le cadre de politique de RSE ou des partenariats formel-informel ;
- Les partenariats entre les entreprises informelles et formelles portant sur la commercialisation des produits des acteurs du secteur informel, le transfert de technologie ou d'une culture de qualité requise par le métier desdits acteurs ;
- Un partenariat avec un établissement/prestataire de formation de proximité (situé dans la zone d'intervention du projet de formation)
- Favoriser la connaissance des dispositions et textes réglementaires relatifs à l'exercice professionnel sectoriel, le droit du travail, la comptabilité, le management, les outils de gestion, les règles de sécurité et d'hygiène, la recherche de marchés potentiels pour leurs produits ou services, le financement, le leadership et la fiscalité ;
- Le transfert ou la création de technologie accessible aux petits producteurs ;
- Favoriser les formations sur des métiers mobilisant les intrants locaux et utilisant une technologie accessible (avec possible l'implication d'un centre de recherche local ou national).

7.2 En termes de qualifications et de compétences ciblés

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique des métiers ciblés), les formations viseront à combler les gaps sur :

- Les compétences techniques relatives à la production, la transformation des matières premières ou à la professionnalisation des métiers ;
- Les compétences managériales et entrepreneuriales relatives à la gestion ;
- Les compétences techniques relatives à la commercialisation, le marketing ;
- Les compétences spécifiques liées à la qualité, aux normes et les règles de sécurité ou d'hygiène.

Des mesures transverses sont à prendre en considération concernant l'amélioration de la situation du marché du travail et le développement des opportunités d'emploi :

- Les qualifications sur la mutation numérique et la technologie informatique dans le secteur tertiaire ;
- Le ciblage des formations mobilisant des petites technologies de transformation des matières premières locales (dépendent des régions et des filières) ;

- La connaissance de la législation et de la fiscalité appliquée aux très petites /petites et moyennes entreprises ;
- La connaissance des textes règlementaires et du droit du travail.

Des mesures transverses visant à maintenir les emplois, faire face au contexte de crise sanitaire et développer la structuration professionnelle des cibles :

- Le développement associatif ou de l'organisation ;
- Le respect et la préservation de l'environnement à tous les niveaux ;
- La communication et le développement personnel adapté aux postes du secteur ;
- Le protocole sanitaire face aux pandémies.

Les compétences techniques relatives au cœur de métier doivent représenter au moins 60% des besoins exprimés. Le reste des compétences ciblées peuvent concerner les compétences transversales.

7.3 En termes de bénéficiaires

L'appel va cibler particulièrement,

- Des micro entrepreneurs, travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs informels issus des communautés de la localité ciblée et résidant en zone rurale ;
- Des micro entrepreneurs, travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs informels résidant en zone urbaine et impliqués dans l'une des filières/métiers citée ci-dessus ;
- Les travailleurs des entreprises familiales informelles ;
- Les membres de coopératives informelles de producteurs sans statut juridique ;
- Les employeurs indépendants informels. Beaucoup de ces employeurs sont dans le même temps des maîtres d'apprentissage qui recrutent et forment des jeunes en vue de les faire participer aux activités de production) et/ou de service de leur entreprise ;
- Les jeunes en situation précaire d'emploi ou en apprentissage informel ;
- Les personnes mises en chômage technique suite à la crise sanitaire et les jeunes en reconversion professionnelle dans le secteur informel sur des compétences requises par le marché du travail.

Ne sont pas concernés les chefs d'entreprises formels groupés en association, les travailleurs indépendants⁶ qui ont un statut formel, ou qui volontairement se soustraient à leurs obligations fiscales et sociales comme les consultants, les fournisseurs et intermédiaires des entreprises formelles de manière ponctuelle.

L'appel privilégiera spécifiquement les projets formant au moins 50 %de jeunes de moins de 35 ans et 50% de femmes. Dans le cas contraire, le porteur devra prouver que le métier ciblé ne peut contenir les exigences de genre demandé.

Les bénéficiaires proposés par les promoteurs doivent être identifiés au préalable via une liste nominative précisant les lieux de résidence et annexée à la demande.

7.4 En termes de dispositifs de formation

Pour le choix des prestataires de formation,

⁶ Sont exclus d'office du statut de micro entrepreneur au sens de l'équité, les travailleurs en freelance (consultant de services intellectuel par exemple) ou indépendant qui sous traitent des services pour des entreprises formelles (ex : enseignant vacataire d'un établissement supérieur, professionnels de l'immobilier, marchands, agents, lotisseurs, etc.), les personnes louant des matériels et des biens de consommation durables (location de voiture, salle, équipements, etc.),

- Des projets qui impliquent un partenariat avec des établissements ou prestataires de formation au niveau local et qui à leur tour sont capables de répondre à la demande en compétence visée ;
- Pour ce faire, le prestataire doit disposer des référentiels ou documents pédagogique normés sur les métiers ou compétences visés et/ou utiliser les référentiels officiels disponibles, d'un personnel enseignant expérimenté, des infrastructures de formation en salle et d'application, ou de prouver sa capacité à développer des offres répondant aux exigences des cibles ;

Cet appel à projets privilégiera les profils de formateurs, prestataires et dispositifs répondant aux caractéristiques suivantes :

- Formateurs ayant au moins 05 ans de métier et disposant d'un niveau de qualification adapté à la formation proposée ;
- En termes de compétences de formation, le formateur devrait avoir au moins 02 ans d'expérience en tant que formateur dans le domaine ou être certifié en tant que formateur ;
- Le programme et la méthodologie de formation doivent répondre aux objectifs et aux profils des cibles ;
- Les dispositifs d'évaluation des acquis de la formation doivent être clairement expliqués ; et la description des dispositifs de reconnaissance/validation/certification des qualifications acquises est un atout dans l'appréciation du dossier.

Concernant les formats et la méthodologie de formation, les pratiques suivantes seront valorisées dans la notation des projets :

- Des formations avec une dominante pratique (au moins 70%) avec des mises en situation réelle de travail dans des plateaux techniques des centres de formation résidentielle ou des ateliers de production ;
- Des formations avec des systèmes en apprentissage (ou alterné) impliquant le suivi/formation des établissements de formation (50% au moins en entreprise - et le reste en centre résidentiel) ;
- Des formations avec un engagement de suivi et accompagnement post formation en milieu de travail permettant de mieux appliquer ses acquis en situation professionnelle réelle ;
- Les formats à distance (e-learning) sont envisageables quand le sujet et les modalités de la formation s'y prêtent, tout en s'assurant que les exercices pratiques sont remplacés par des simulations qui permettent de garantir le transfert de compétence ;
- Les parcours de formation ayant fait l'objet d'une ingénierie poussée et dont les compétences ou métiers ciblés ont été validés par les professionnels.

7.5 Sur les sensibilités liées au secteur à considérer

Ces aspects seront déterminants dans la sélection des projets,

- Les projets portés sur initiative locale, répondant aux filières ou métiers porteurs et mobilisant les intrants locaux ;
- Les projets utilisant une technologie accessible et/ou novatrice adaptée ;
- Les projets intégrés (qui démontrent l'existence d'autres actions permettant l'atteinte des effets) / ou un Co-financement avec d'autres partenaires ;
- Les dispositifs d'accompagnement existants (preuve de réinsertion, durabilité, etc.) ;
- Les projets générateurs d'emploi ou contribuant au maintien de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail dans ces MPME ainsi que des conditions de vie des actifs en secteur informel
- Les projets axés sur les besoins du marché national/local ;
- Les projets soucieux de la préservation de l'environnement ;

- Les projets considérant la dimension genre (un objectif d'au moins de 50% de femmes formées).
- Les projets considérant la dimension jeunesse (un objectif d'au moins 50% de jeunes de moins de 35 ans formés).

8. Section 8. Description de la réponse attendue

8.1 La description globale

- Les porteurs de projet qui ont déjà bénéficié d'un AP cette année 2020 ne sont pas éligibles.
- Le projet devra être porté par une structure telle que décrite dans la section 6 ;
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les actifs (en activité ou en reconversion) de l'économie informelle, des jeunes en situation d'apprentissage dans les entreprises du secteur informel, mais aussi spécifiquement suivant le contexte de crise, des personnes en perte d'emploi des entreprises formelles ou informelles ;
- Le projet devra répondre aux domaines d'intérêt stratégique décrits plus haut dans les sections 5 et 7 ;
- Le porteur de projet doit remplir les fiches de projet proposées par le FMFP en Annexe dont les modalités de remplissage sont décrites plus bas ;
- Le porteur doit fournir tout document complémentaire jugé nécessaire par le porteur pour appuyer le projet.

8.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le ou les secteur(s) d'activité concerné ;
- Le territoire concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet ;
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe).

8.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence aux besoins de ses cibles mais aussi du cadre global du secteur, filière, métier ou marché concerné par le projet.

Le porteur devra considérer dans la présentation du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les activités concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- La justification des besoins en qualification des personnes ciblées par le projet compte tenu des enjeux sectoriels.

8.3. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs des cibles concernées en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur informel de production ;
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (stipulé dans le formulaire) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés :
 - Les catégories de salariés concernés dans les microentreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - Les femmes concernées ;

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins nationaux décrit plus bas avec des pistes et propositions de contenus.

8.4. Types et Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre du projet de formation seront incluses dans le cahier des charges et présentées avec les éléments ci-après :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁷, les méthodologies appliquées dans les formations ; de la formation interne ;
 - En cas de formation externe : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, les méthodologies appliquées dans les formations ;
 - En cas de formation en alternance : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁸, les méthodologies appliquées dans les formations ;
 - En cas de formation à distance : préciser les modalités de réalisation des formations, avec les moyens et équipements utilisés, le programme et modalités d'organisation de la formation⁹ et en quoi les cibles pourront y accéder; les méthodologies appliquées dans les formations ;
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.
- Les ressources humaines mobilisées
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : les ressources internes mobilisées en précisant les qualification/expérience des formateurs ;
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise (qualification/expérience des formateurs) ;
 - En cas de formation en alternance : moyens humains déployés avec les qualification/expérience des formateurs ;
 - En cas de formation à distance : description des tuteurs ou encadreurs mobilisés avec leur profil (qualification/expérience des formateurs) ;

8.5. Modalités de suivi-évaluation de la formation

Cette partie est à remplir dans le cahier des charges, annexe 3 du document. Il s'agit de décrire les procédés de suivi de la mise en œuvre des formations en précisant les acteurs et moyens déployés pour ce faire, les objectifs visés et les méthodologies appliquées pour

⁷ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁸ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁹ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

apprécier l'atteinte des indicateurs à tous les niveaux. Les modalités de suivi et d'évaluation¹⁰ comprendront :

- Une description du suivi des formations (durée, modalités, et moyens déployés) ;
- Une description de l'évaluation des acquis des formations (à chaud) ;
- Une évaluation des progressions en compétences dans les milieux de travail (à froid).

8.6. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié) - indicateurs sexo-spécifiques :
 - Les micro entrepreneurs ;
 - Les employés des micro entrepreneurs ;
 - Les maîtres d'apprentissage ;
 - Les apprentis ou jeunes situation précaire d'emploi ;
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et de transfert de la formation.;

8.7. Le budget du projet

Les modalités de montage de la proposition de budget sont encadrées dans la section 9 et le canevas y afférent se trouve en annexe 2.

9. Section 9. Conditions relatives au projet

9.1. Conditions financières

- Les projets sélectionnés seront financés exclusivement sur les Fonds Additionnels abondés par l'Agence Française de Développement sur les secteurs du Développement rural, le BTP- Ressources stratégiques et le Multisectoriel ;
- Et sur les Fonds de l'Union Européenne et de l'AFD pour les secteurs du THR, THA et les TIC¹¹
- Un porteur ne peut bénéficier plus d'une fois par an des fonds additionnels pour le financement de son projet
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base :
 - Du nombre de personnes ciblées ;
 - De la complexité des objectifs d'apprentissage et métiers visés dans le projet ;
 - De la durée de la formation et des activités d'accompagnement si existant ;
 - Des critères de qualité et de correspondance avec les orientations stratégiques du secteur.
- Le montant du Financement est plafonné à 40 000 000 Ar par projet ;
- Détail des coûts :
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne ;
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, ainsi que les coûts liés aux acquisitions de petits équipements pour l'implémentation des acquis de la formation ;
 - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;

¹⁰ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

¹¹ THR : Tourisme-Hôtellerie-Restaurant/ TIC : Technologie de l'Information et de la Communication/ THA : Textile-Habillement-Accessoires

- Le projet de formation devra être construit sur la base d'un coût maximum de 300 000 Ar/formé ou le promoteur peut proposer une évaluation par coût horaire sans s'éloigner des références sectorielles. En cas de dépassement, le promoteur doit apporter la pertinence de ce coût.
- Dans l'évaluation des coûts et de la durée de la formation, le promoteur devra considérer les points ci-après,
 - Le niveau académique et d'expériences du formateur (senior ou middle) à classer au niveau international ou national
 - La catégorie des cibles (cadres, personnel d'encadrement, ouvrier spécialisé, etc.)
 - Les objectifs de formation
 - La durée proposée par le prestataire de formation
 - La ou les technologies mobilisées impliquant des équipements supplémentaires
 - La part de pratique et donc d'utilisation d'intrants ou de plateau technique
- Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

9.2. Conditions générales

- Seules sont éligibles à porter le projet de type équité les structures décrites dans le point 5
- Le projet doit cibler les priorités édictées dans l'appel à projets qui est un critère d'éligibilité (tout besoin hors champs prioritaire sera rejeté)
- Le projet cible des projets de Formation Professionnelle Continue, sous forme d'apprentissage, ou de type Pré-Emploi et orienté sur les sept axes d'intervention de l'équité et qui sont décrits et précisés dans la section 7.
- Les sensibilités décrites dans le document d'appel à projets seront considérées dans l'évaluation des projets ;

10. Section 10. Procédure de l'appel à projets

10.1. Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception

Les propositions de projet doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard **le 7 février 2020.**

Les dossiers électroniques (sous format pdf) peuvent être envoyés par e-mail à : ap@fmfp.mg avec mention dans l'objet « soumission définitive » et les dossiers physiques accompagnés de la version électronique (CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (8 heures à 17 heures) : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Enceinte Materauto, Route des Hydrocarbures, Antananarivo 101. Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'organisme.

10.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Étapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
21/12/2020	Lancement de l'appel à projets restreint : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets, type ÉQUITÉ sur le site du Fonds
07/02/2021	Date limite de réception des propositions
08/02/2021	Analyse de recevabilité
22/02/2021	Instruction des réponses recevables
08/03/2021	Tenue du Comité sectoriel paritaire
26/04/2021	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
03/05/2021	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

10.3. Les critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères liés aux objectifs stratégiques du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale
Critères liés à la dimension socio-économique au niveau national
Qualité de la prestation de formation
Critères liés à la faisabilité budgétaire

Point Important : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et en cohérence avec les domaines stratégiques de l'appel à projets. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

10.4. La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire de l'équité.

10.5. Réponse à la soumission

Le FMFP,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et

le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidatures non retenues qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Conseil d'Administration un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier de proposition de projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation automatique et systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

10.6. Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux tranches.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 2 de la trame) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg , Tél. +261 22 538 86.

11. ANNEXE

Annexe 1 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmpf.mg)

Lettre de demande de financement

**LOGO de
l'organisation (si
disponible)**

Nom de
l'organisation :

Adresse :

Contact :

E-mail :

OBJET : Soumission d'une requête de financement

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de soumettre une demande de financement pour un projet de formation intitulé « » dans le secteur « équité », pour un montant total de (Montant en lettres) XXXX (chiffres)..... .


La formation ciblera(spécifier les cibles et leur nombre)..... dans la région de(si nécessaire, préciser la commune ou le fonkotany).

Et se déroulera sur une durée de(chiffres).....mois (ou jours).

Nous vous remercions de l'intérêt que votre organisation porterez à cette demande,

Signée par le responsable légal de l'organisme demandeur
(Titre/Nom et prénoms)

Annexe 2. Formulaire de demande de financement (format excel disponible sur [le site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

		FORMULAIRE DE CANDIDATURE PROJET DE TYPE EQUITE				Codification EQ	
						Num Ordre XXX	
Pour un traitement rapide de votre demande, merci de bien vouloir compléter tous les champs ci-dessous							
Partie 1 : Fiche d'identification de la demande							
Intitulé du projet :							
Durée du projet :							
1 PORTEUR DE PROJET							
Nom/Raison Sociale							
Adresse complète							
Mail				Téléphone			
Territoire		Identification Territoire		Codification (CSP7)			
		National/Régional/Local à préciser					
Responsable		Nom et prénoms		Contact (Tel et mail)			
2 CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DE LA DEMANDE							
Description du contexte du secteur/filière/métier/marché concerné par le projet							
Déficits en compétences des microentrepreneurs concernés							
Déficits en compétences des maîtres d'apprentissage concernés							
Déficits en qualifications des jeunes/adultes en emploi précaire concernés/déflatés							
3 FORMATION							
Identification des besoins communs de compétences et de formation des microentrepreneurs du territoire concernés							
Identification des besoins communs de compétences et de formation des maîtres d'apprentissage							
Identification des besoins communs de compétences et de formation des jeunes / adultes en emploi précaire/déflatés							
Lieu de formation							
Intitulé de la formation							
Courte description de la formation à financer (10lignes)							
4 BENEFICIAIRES							
Formation des micro- et petits entrepreneurs							
Nombre de microentrepreneurs		Total		H		F	
Type de métiers concernés par la formation							
Niveaux de qualification visés							
Formation des maîtres d'apprentissage							
Nombre de maîtres d'apprentissage		Total		H		F	
Type de métiers concernés par la formation							
Niveaux de qualification visés							
Formation des jeunes en situation d'apprentissage/adultes/déflatés							
Nombre de jeunes en situation d'apprentissage		Total		H		F	
Types de métiers auxquels doit mener la formation							
Niveaux de qualification visés							
4 CODIFICATION							
2019		0		EQ		XXX	
Partie 2 : Formulaire de demande de financement							
5 TYPE DE FORMATION							
Type de formation		En situation de travail		En centre de formation externe à l'entreprise		En centre de formation interne à l'entreprise	
Pour la formation des micro- et petits entrepreneurs/leurs employés/maîtres d'apprentissage/ jeunes en situation d'apprentissage							
Identification du (des) prestataire(s) (Nom(s))		Adresse		Mail		Téléphone	
Prestataire 1							
Prestataire 2							
Prestataire 3							
Prestataire 4							
Moyens matériels		Locaux à fournir dans l'annexe 3		Matériel pédagogique à fournir dans l'annexe 3			
Programme/modalités formation		à fournir dans l'annexe 3					
Modalités de suivi/évaluation		à fournir dans l'annexe 3					
Expérience/expertise		Expérience du prestataire dans le domaine de formation proposé et dans la formation de microentrepreneurs- Fournir des références d'interventions				Expertise du prestataire - Fournir des références d'interventions	
		Date		Entreprise		Téléphone	
		Date		Entreprise		Tél	
		Date		Entreprise		Mail	
Référence 1							
Référence 2							
Référence 3							

6 DUREE ET MODALITES	
Pour la formation des micro- et petits entrepreneurs	
Durée globale en heures/bénéficiaire	
Durée globale de la formation	
Module 1	
Module 2	
Module 3	
Date de début (jj/mm/aaaa)	Date de fin (jj/mm/aaaa)
Pour la formation des maîtres d'apprentissage	
Durée globale en heures/bénéficiaire	
Durée globale de la formation	
Module 1	
Module 2	
Module 3	
Date de début (jj/mm/aaaa)	Date de fin (jj/mm/aaaa)
Pour la formation des jeunes en situation d'apprentissage	
Durée globale en heures/bénéficiaire	
Durée globale de la formation	
Module 1	
Module 2	
Module 3	
Date de début (jj/mm/aaaa)	Date de fin (jj/mm/aaaa)
7 RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE RESULTATS	
Resultats attendus	
Pour les microentrepreneurs	En termes de renforcement des capacités professionnelles techniques et managériales
Pour les employés	En termes de renforcement des capacités professionnelles et techniques
Pour les maîtres d'apprentissage	En termes de renforcement des capacités professionnelles, de pédagogie et d'encadrement
Pour les jeunes en situation d'apprentissage	En termes de compétences
Description des moyens de vérification des résultats visés	A fournir dans l'annexe 3
8 COÛT DE LA FORMATION	
Coût des prestations de formation-Externe	
Honoraires des formateurs	0
Accommodations des formateurs : déplacement, hébergement et restauration	0
Frais pédagogiques	0
Location salle/utilisation locaux	0
Matériels et fournitures pédagogiques	0
Accommodations des participants	0
Transport, hébergement et restauration	0
Coût total	0
Part du coût global à financer par le promoteur	0
Part du coût global demandé au FMFP	0
Part du coût global à financer par les partenaires	0
Coût des prestations de formation - Interne	
Honoraires si salarié non formateur	0
Equivalent du Salaire journalier des formateurs (si formateur en poste)	0
Accommodations des formateurs : frais de déplacement, perdiems	0
Frais pédagogiques	0
Location salle/utilisation locaux	0
Matériels et fournitures pédagogiques	0
Accommodations des participants	0
Transport, hébergement et restauration	0
Coût total	0
Part du coût global à financer par le promoteur	0
Part du coût global demandé au FMFP	0
Part du coût global à financer par les partenaires	0

Annexe 3.a. Cahier des charges des formations en présentiel (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Cahier des charges du projet de formation

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Table des matières

1. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET	2
2. CONTEXTE ET ENJEUX	2
3. CIBLE	2
4. OBJECTIFS.....	3
4.1. Objectifs stratégiques	3
4.2. Objectifs opérationnels de la formation	3
5. PRESENTATION DE LA FORMATION	3
6. PRESENTATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION	3
7. LE PROGRAMME DE FORMATION.....	4
7.1. Les objectifs de formation	4
7.2. Le contenu de la formation et les supports et moyens pédagogiques utilisés.....	4
8. LES MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION	5
8.1. Le suivi.....	5
8.2. L'évaluation.....	5
9. PLANNING OU CALENDRIER DE REALISATION	6
10. BUDGET DETAILLE.....	6

CAHIER DES CHARGES DU PROJET DE FORMATION

1. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET

TITRE DU PROJET :		
INTITULE DES MODULES DE FORMATION :		
REGION/VILLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION :		
IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET :		
PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE :		
NOMBRE DE PERSONNES A FORMER :		
MONTANT GLOBAL DU PROJET :		
MONTANT DEMANDE AU FMFP :		
PART APPORTEE PAR PORTEUR :		
DUREE DE LA FORMATION		

2. CONTEXTE ET ENJEUX

Décrire brièvement le contexte et les enjeux du projet. En quoi prend-il en compte :

- Les besoins de qualification aux niveaux des cibles ?
- Les mutations auxquelles ces derniers doivent faire face ?

Décrire l'origine du projet : à quel besoin clairement identifié répond-il. Est-ce ce que cela correspond aux catégories suivantes :

- Le renforcement de capacité dans la gestion d'entreprise ;
- Le renforcement de capacité des maîtres d'apprentissage qui professionnalisent un très grand nombre de jeunes malgaches ;
- La professionnalisation des jeunes apprentis de l'apprentissage traditionnel aux compétences requises par le marché du travail

3. CIBLE

Préciser les caractéristiques de la population à former :

- Qui sont les cibles bénéficiaires ? Comment sont-elles été identifiées ? D'où proviennent-elles ?
- Comment les besoins de formation ont-ils été identifiés ? Quels ont été les outils utilisés ?
- Nombre, catégorie professionnelle et statut des cibles à former ;
- Homogénéité, hétérogénéité en termes de niveau de formation ;
- Langue (s) parlée(s) par les participants
- Attentes des bénéficiaires par rapport à la formation et, le cas échéant, les prérequis demandés ;
- Mode de sélection des futurs bénéficiaires.

Rappel : Le projet doit viser les catégories de cibles suivantes :

- Des micro- et petits entrepreneurs ;
- Des maîtres d'apprentissage ;
- Des jeunes apprentis en situation précaire d'emploi.

4. OBJECTIFS

4.1. Objectifs stratégiques

Il s'agit de décrire brièvement :

- Les bénéfices attendus à court terme pour les cibles : renforcer les compétences (techniques et comportementales) des cibles, initier des cibles à une nouvelle activité, intégrer de nouveaux arrivants... ;
- Les bénéfices attendus à moyen terme pour l'organisme : quels impacts pour l'activité, l'organisation du travail et la production de biens et de services pour les organismes ou cibles (exemple : créer une nouvelle culture managériale, maîtriser de nouvelles technologies, ...) ?
- Les bénéfices attendus à long terme pour le secteur en termes de capacité de diffusion et de transfert de la formation

4.2. Objectifs opérationnels de la formation

Préciser en fonction des objectifs définis (par nombre et catégorie de cibles), par le projet ce que les apprenants à l'issue de la formation doivent être capables de faire tels que :

- Mieux maîtriser leur poste de travail, leur métier ;
- Acquérir des compétences pour pouvoir évoluer professionnellement
- Acquérir des compétences pour mieux aider les autres à évoluer
- ...
-

5. PRESENTATION DE LA FORMATION

Il s'agit d'être précis et clair et de répondre aux requêtes suivantes :

- Décrire globalement la formation : durée, modalités de réalisation (formation en salle, à distance), lieu de formation et toute autre information utile concernant la mise en œuvre de la formation.
- Préciser les attentes et exigences particulières de l'organisme contractante ou des organismes ou cibles partenaires.
- Préciser le nombre de jours pour une formation en présentiel et la durée globale pour les autres modes de formation.
- Indiquer le profil exigé des prestataires (expertises et expériences)
- Indiquer les langues requises pour l'animation et les supports requis (pédagogiques et matériels)

6. PRESENTATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION

Il s'agit de préciser les points suivants :

- Si le prestataire est un organisme, un cabinet :
 - Son positionnement institutionnel : raison sociale, statut, accréditation, ...
 - Les ressources humaines mises à disposition du projet : nom, qualification et expérience de(s) intervenants et production de leurs CV en indiquant leurs qualifications, compétences et expériences relatives au projet.
 - Ses références d'interventions similaires au projet présenté.
- Si le prestataire est un intervenant individuel : production d'un CV détaillant ses qualifications, compétences et expériences dans le domaine visé par le projet.

7. LE PROGRAMME DE FORMATION

7.1. Les objectifs de formation

- Les compétences visées dans les descriptifs de poste ou référentiels de métier. Mettre en annexe les descriptifs des postes/fiches suivant le modèle suivant :

Intitulé du poste	
Statut du poste	Un poste à temps plein, ...
Grandes fonctions	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ; <ul style="list-style-type: none"> • Analyser ... ; • Concevoir des ... ; • Contribuer à ... ; • Etc.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances en ... ; • Capacités en ... ; • Sens des relations, ... ; • Maîtrise indispensable des outils : ...
Environnement de travail	Poste basé à ... avec des interventions locales ou sur toute l'étendue du territoire malgache.

Ou mettre en annexe les référentiels concernés

- Les prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation (description des niveaux de compétences requise, etc.)

7.2. Le contenu de la formation, supports et moyens pédagogiques utilisés

Il s'agit de détailler le contenu, les supports et moyens comme suit :

- Les descriptifs du contenu de chaque module suivant chaque objectif d'apprentissage

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
Exemple : Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maîtriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

- Les descriptifs des ressources pédagogiques utilisées

Intitulé du module	Durée horaire	Supports de formation	Outils et matériels conçus pour la formation

8. LES MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

8.1. Le suivi

Le suivi démarre dès l'entame de la préparation de la formation et continue durant sa mise en œuvre. Il s'agit d'évaluer la manière dont le projet est réalisé selon les critères d'analyse répertoriés dans le schéma ci-dessous.

Bénéfices attendus du projet	Résultats à atteindre	Indicateurs de mesure	Périodicité du suivi
Bénéfices attendus pour les formés			
Bénéfices attendus pour l'organisme			

Bénéfices attendus pour le secteur/territoire			
--	--	--	--

Le suivi de l'exécution de l'action et l'appréciation des résultats relèvent de la responsabilité de l'organisme.

Le suivi est à documenter globalement (voir tableau ci-dessous) et à l'aide des outils suivants : tableau de bord (chronogramme), rapports/compte-rendu de formation, feuilles d'émargement (fiches de présence) ...

8.2. L'évaluation

Il s'agit de décrire les modalités d'évaluation de la formation et de préciser les indicateurs servant à mesurer l'acquisition effective des compétences visées.

Il y a deux grands types d'évaluation à prendre en compte :

- L'évaluation à chaud (proposée généralement par le formateur, elle peut impliquer le client). Elle se passe pendant ou à l'issue des formations ;
- L'évaluation à froid (proposée généralement et de manière conjointe par le client et le formateur) après une durée relativement longue suite à la formation. Elle permet d'apprécier l'efficacité de la formation dans le milieu de travail de l'individu.

Le formateur doit définir un parcours d'évaluation avec les outils y afférents. L'évaluation peut prendre plusieurs formes dont l'évaluation des acquis de l'apprenant à l'issue de la formation sous forme de :

- Tests réguliers de contrôle des connaissances ;
- Examens professionnels ;
- Fiches d'évaluation à remplir périodiquement par les formés ;
- Entretien avec un jury professionnel.

Si la formation est certifiante, il y a lieu de mettre de communiquer le référentiel de certification correspondant.

9. PLANNING OU CALENDRIER DE REALISATION

Format Excel disponible en annexe

10. BUDGET DETAILLE

Format Excel disponible en annexe dans le formulaire

Annexe 3.b. Cahier des charges des formations à distance (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Intitulé du projet :

Porteur du projet :

Le cahier de charges doit tenir compte du contexte et des objectifs tels que définis dans le formulaire de demande de financement et les modules de formation éligibles à la formation à distance feront l'objet d'une appréciation au cas par cas

1. Type de formation à distance

Formation synchrone

- Classes virtuelles ou Webinaire
- Visioconférence
- Mooc
- Tutoriel
- Format mixte (à distance et en présentiel*)
- Autres

Formation asynchrone

- Cours avec support sous format électronique
- Cours avec support sous format physique
- Cours différés sous format média (vidéo, audio, etc.)
- Format mixte (à distance et en présentiel*)
- Autres

(*) veuillez préciser la répartition en présentiel et à distance :

% à distance :

% en présentiel :

2. Programme détaillé de la formation suivant syllabus présenté sur la plateforme

2-1 Décrire les modules de formation avec le nombre d'heure

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
<u>Exemple</u> : Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maîtriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

2-2 Méthodologie utilisée sur la formation à distance

Modalités d'apprentissage – outils ou didacticiels utilisés	Modalités d'enseignement
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Supports visuel en direct <input type="checkbox"/> Support auditif en direct <input type="checkbox"/> Tutoriel <input type="checkbox"/> Fichier d'apprentissage téléchargeable <input type="checkbox"/> En interaction (wiki, blogs, etc.) <input type="checkbox"/> Autres 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Interactif à distance (visioconférence, téléphonie, messagerie instantanée) - synchrone <input type="checkbox"/> Sous tutorat : Expert / assistance pédagogique (*) <input type="checkbox"/> Cours par correspondance électronique ou physique - asynchrone <input type="checkbox"/> ouvert suivant disponibilité de l'apprenant <input type="checkbox"/> Autres

(*) merci d'expliquer le fonctionnement :

3. Calendrier de réalisation prévisionnel

Modules	Début	Fin	Lieu de formation
			<input type="checkbox"/> Résidence de l'apprenant <input type="checkbox"/> Sur le lieu de travail <input type="checkbox"/> Ailleurs (préciser)

4. Organisme prestataire / formateurs : préciser l'adresse de la plateforme en ligne

Adresse/web de la plateforme :

Brève présentation de la plateforme et de son promoteur :

Présenter la plateforme et donner quelques références

5. Moyens matériels et pédagogiques

(*) pour les apprenants qui restent à domicile, au moment de l'analyse du dossier, on va apprécier que les bénéficiaires disposent de tous les moyens nécessaires dans le cas d'une formation à distance

Décrire ici comment va se dérouler chaque module et avec quel outils (tutoriels, visioconférence, QCM, etc.)

6. Participants

Poste des bénéficiaires

Pour chaque catégorie ciblée, fournir la fiche de poste ou si possible remplir le tableau ci-après :

Module	Supports/outils didacticiels	Matériel/technologie/ fourniture (*)	Description
		<input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Impression-duplication-envoi <input type="checkbox"/> Matériels informatiques <input type="checkbox"/> Tablettes <input type="checkbox"/> Equipement de visioconférence <input type="checkbox"/> Matériels médiathèques <input type="checkbox"/> Autres	
Intitulé du poste			
Catégorie	<input type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Ouvriers qualifiés <input type="checkbox"/> Ouvriers spécialisés <input type="checkbox"/> Autres		
Grandes fonctions	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ; <ul style="list-style-type: none"> Analyser ... ; Concevoir des ... ; Réaliser ... ; 		
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> Connaissances techniques en ... ; Capacité en (exemple conduite d'engin) ... ; Sens des relations, travail en équipe, ... ; Maîtrise indispensable des outils : (logiciel, machine, process...) 		

7. Méthode et indicateurs de suivi & évaluation

7-1 Comment suivre la formation

Cibles	Modalités de suivi
Les apprenants (formés)	<input type="checkbox"/> Mesure et indicateur de présence de chaque participant (*) <input type="checkbox"/> Historique de connexion et navigation sur la plateforme (*) <input type="checkbox"/> Logiciel de suivi installé <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
La plateforme (formateur)	<input type="checkbox"/> Sécurité des données (*) <input type="checkbox"/> Accès individualisé avec mot de passe personnalisé par participant (*) <input type="checkbox"/> Pondération Exercice et Théorie (*) <input type="checkbox"/> Accès aux résultats des Test en ligne (*) <input type="checkbox"/> Existence des protocoles d'échange des données (centralisé, directement sur la plateforme, visibilité) <input type="checkbox"/> Rapportage périodique de la plateforme* <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
Le support	<input type="checkbox"/> Un support électronique communiqué (*)

(*)

Conditions obligatoires

7-2 Comment valider les compétences acquises par la formation

	Compétences visées	Modalité d'évaluation / source de vérification
Pour les formés	Niveau de qualification : <input type="checkbox"/> Maîtrise /Expert <input type="checkbox"/> Application avancée <input type="checkbox"/> Application intermédiaire <input type="checkbox"/> Application de base <input type="checkbox"/> Connaissances de base	<input type="checkbox"/> Évaluation des prérequis (*) <input type="checkbox"/> Test en ligne (auto-évaluation) après chaque session/module (*) <input type="checkbox"/> Évaluation certifiante après la formation/ module (quizz) (*) <input type="checkbox"/> Interview/entretien téléphonique ou en ligne <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

(*) Conditions obligatoires

7-3 Comment évaluer les résultats du projet

	Résultats à atteindre	Modalité d'évaluation / source de vérification
Pour l'entreprise	<input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de production <input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de service <input type="checkbox"/> Acquisition des nouvelles compétences <input type="checkbox"/> Meilleure organisation <input type="checkbox"/> Motivation du personnel <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Existence des certificats ou rapportage des résultats des évaluations par la plateforme <input type="checkbox"/> Evaluation de performance (interview, test, entretien, ...) en milieu de travail <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

Pour le projet	<input type="checkbox"/> Formation Professionnelle Continue (FPC) Homme : Femme : Total :	<input type="checkbox"/> Rapport technique <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
	<input type="checkbox"/> Formation Pré-Emploi (FPE) Homme : Femme : Total :	

Annexe 4. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé du projet : _____ (le "**Projet**")

A : Le FMFP

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du FMFP qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au FMFP. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise/association, notre groupement, et nos prestataires de formation. Le FMFP conserve la responsabilité exclusive du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Projet
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association, ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée à Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un Projet (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes de Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de ce Projet) ;
 - b. nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;

- c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales à Madagascar Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre de cette convention de financement) ;
 - 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le FMFP dans le cadre du présent Appel à projets.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du FMFP impliqué dans le processus de sélection des projets ou du suivi et de l'évaluation des projets sélectionnés, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du FMFP et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou candidat, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou candidat, recevoir d'un autre soumissionnaire ou candidat ou attribuer à un autre soumissionnaire ou candidat directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou candidat, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou candidat nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du FMFP ;
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au FMFP, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de l'Appel à Projets et de l'exécution du Projet :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale

(action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat Malgache, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public à Madagascar, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un de nos prestataires de formation n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de, prestataires de formation, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables à Madagascar. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, autorisons le FMFP à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission et à l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le FMFP.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹² _____

Signature : _____

En date du : _____

¹² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire

Annexe 5a : budget détaillé _à distance (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)



BUDGET DETAILLE

CAS D'UNE FORMATION A DISTANCE

PART DE LA FORMATION A DISTANCE

Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification	(*) Part du coût global à financer par les entreprises associées	Part du coût global à financer par les partenaires (si existant)	Part du coût global demandé au FMFP (dans les limites du droit de tirage)
Frais de formateur								
Frais d'abonnement/inscription au site web/plateforme en ligne	<i>à préciser</i>							
S.Total 1				0	0	0	0	0
Cout pédagogique								
Connexion internet	<i>à préciser</i>							
Coût téléphonique	<i>à préciser</i>							
Frais d'envoi physique des documents	<i>à préciser</i>							
Fournitures et supports	<i>à préciser</i>							
S.Total 2				0	0	0	0	0
Accomodation des bénéficiaires en présentiel (ne dépassant pas 1/3 du coût total)								
Restauration	<i>nb</i>							
Hébergement	<i>nuitée</i>							
Frais de déplacement	<i>à préciser</i>							
S.Total 3				0	0	0	0	0
Autres (rajouter des lignes si nécessaire)								
S.Total 4				0	0	0	0	0
TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)				0	0	0	0	0

(*) en dehors du droit de tirage

Annexe 5. Budget détaillé présentielle (format word disponible sur le [site web](#) ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)



BUDGET DETAILLE

Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification / Observations	Part du coût global de la contribution du promoteur	Part du coût global à financer par d'autres partenaires (merci de préciser)	Part demandée au FMFP
Coût total de la prestation								
Honoraire Formateur Entrepreneuriat	H/J							0
Honoraire Formateur Leadership	H/J							0
Honoraire Formateur Recyclage	H/J							0
Honoraire Formateur Vannerie	H/J							0
Frais de déplacement - billet d'avion	Voyage(AR)							0
Frais de déplacement - frais taxi brousse	Voyage(AR)							0
S.Total 1						0	0	0
Coût pédagogique								
Location salle	J							0
Location de vidéoprojecteur	J							0
Achat matière d'œuvre (pratique)	à préciser							0
Fournitures et supports	à préciser							0
Equipement de protection	à préciser							0
S.Total 2						0	0	0
Accomodation des bénéficiaires (ne dépassant pas 1/3 du coût total)								
Restauration	jour					0		0
Hébergement	nuitée							0
Frais de déplacement	à préciser							0
S.Total 3						0	0	0
Autres								
Frais de communication	fft							0
Frais de déplacement pour suivi	fft/bénéf.							0
S.Total 4						0	0	0
TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)						0	0	0

Annexe 6. La grille d'analyse de l'éligibilité et de l'évaluation des projets

(*) rajouter des lignes si nécessaire

Critères d'éligibilité (si un des critères n'est pas respecté, le projet sera inéligible)						
Le projet est conforme aux orientations sectorielles (filières et métiers prioritaires)	Le porteur est une Organisation, groupement, plateforme professionnelle légalement constituée (Coopérative, GIE, Chambre consulaire, fédération, association) et à but non lucratif	Le porteur n'est pas sous contrat avec FMFP	Le porteur n'a pas bénéficié de financement du FMFP pour cette année (sauf stipulation contraire dans l'appel)	Les bénéficiaires pour/avec lesquelles les besoins de formation sont identifiés et leur liste disponible	Le porteur est représentatif des cibles proposées en prouvant sa capacité à les fédérer	Le porteur est ancré dans le territoire d'intervention du projet (enregistré et œuvrant dans la localité) ou justifiant des interventions probantes dans les zones ciblées
oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible

Critères liés à l'objectif stratégique du projet et dimension territoriale du porteur (35 points)								
Le projet répond aux objectifs stratégiques de l'équité : - Formation des maîtres artisans (technique et gestion) - Professionnalisation de l'apprentissage - Partenariat formel-informel	Le projet répond à des priorités régionales ou locales	Le projet répond aux objectifs sectoriels définies par l'appel à projets (objectifs spécifiques, résultats attendus, bénéficiaire cible)	La méthodologie d'identification des besoins est pertinente	Le projet est conforme à la mission du porteur ou ce dernier dispose d'une expérience professionnelle dans le domaine de formation du projet et/ou a comme mission la professionnalisation des bénéficiaires en situation d'apprentissage, le renforcement des capacités des micros & TPE	Le transfert ou la création de technologie accessible aux petits producteurs	Les formations portent sur des métiers mobilisant les intrants locaux	Le projet concerne le Renforcement et/ou le prolongement d'une chaîne de valeur dans une des filières touchées, ou la professionnalisation des acteurs sur un des maillons de production de la filière	Le porteur du projet a identifié des indicateurs de résultats pertinents au niveau des bénéficiaires – entrepreneurs et publics précaires - jeunes défilés ou en reconversion et plus globalement du secteur informel
Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Oui: 3 Non: 0	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Oui: 5 Non: 0	Oui: 5 Non: 1	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3

Critères liés à la dimension partenariale (10 points)			Critères liés à la dimension sociale & environnementale (15 points)			
Collaboration avec des partenaires dans le cadre d'un transfert de technologie	Partenariat avec un établissement/prestataire de formation de proximité (situé dans la zone d'intervention du projet de formation)	Le projet est appuyé par d'autres partenaires dans sa mise en œuvre (co-financement ou contribution en nature/services)	Le projet forme un pourcentage de femmes au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur (50%)	Le projet forme un pourcentage de jeunes (15/35 ans) au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur (50%)	Les projets générateurs d'emploi ou contribuant au maintien de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail dans ces MPME ainsi que des conditions de vie des actifs en secteur informel	Le projet est soucieux de la préservation de l'environnement
Oui: 4 Non: 1	Oui: 4 Non: 1	Oui: 2 Non: 1	>=50 : 5 41 à 50 % : 4 31 à 40% : 3 21 à 30% : 2 <20% : 1	>=50 : 5 41 à 50 % : 4 31 à 40% : 3 21 à 30% : 2 <20% : 1	Oui: 3 Non: 1	Oui: 2 Non: 0

ANALYSE DE LA PRESTATION DE FORMATION INTERNE ou EXTERNE - analyse de l'offre (20 points)									
INTERNE					EXTERNE				
La structure dispose de formateurs et tuteurs ayant une expérience avérée de la formation de type apprentissage, ou continue au plan pédagogique et technique	Le cahier des charges, rédigé de façon complète et explicite, est validé par l'ensemble du ou des partenaire(s)	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies e	Le dispositif de formation mis en œuvre est structuré de manière à être mis en œuvre et diffusé au niveau de l'ensemble du secteur concerné	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Les formateurs ont le niveau de qualification, l'expérience et l'expertise requis pour réaliser la prestation de formation	Le cahier des charges, rédigé de façon complète et explicite, est validé par l'ensemble du ou des partenaire(s)	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Le dispositif de formation mis en œuvre est structuré de manière à être mis en œuvre et diffusé au niveau de l'ensemble du secteur concerné
Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3

Critères liés à la faisabilité budgétaire (20 points)			
Les frais de transports et accommodations des participants ne dépassent pas un tiers du budget proposé	coûts conformes aux références de coûts de formation pratiqués par le secteur & coûts par bénéficiaire proportionnels au type de public visé, coût horaire/formé	Pertinence du Coût % aux points suivants : niveau des formateurs, objectifs de formation, technologie mobilisée, intrants et équipement	Les coûts sont détaillés par rubrique et activité (justification des lignes budgétaires)
Oui: 3 Non: 0	<=valeur : 7 x<=+20% Valeur : 5 21%<x<=+40% : 3 >40% valeur : 1	Faible : 1 Moyen : 4 Bien : 7	Oui: 3 Non: 0